



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 23 janvier 2024 à 20H30

Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 23 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Matthieu Baisade, Florent Cuvillier, Sébastien Crès et Mesdames Amandine Lerond-Pluquet, Virginie Kusosky, Nadège Leblond, Charlotte Martin (à partir de 20H40).

Absents excusés avec pouvoir :

Mr Guillaume Alba pouvoir à Mme Nadège Leblond

Absents : Mr Bruno Durand, Mr Gilles Méjean et Mme Céline Durand

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20H38

Date de convocation : 16 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2023.
2. Décision Modificative n°1 – Budget Principal.
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements préalablement au vote du Budget Principal 2024.
4. Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'honoraires avec la SELARL d'avocats Favre de Thierrens-Barnouin-Vrignaud-Mazars-Drimaracci dans l'affaire Commune de Pompignan / Durand.

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2023.

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 12 décembre 2023.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2023, après délibération, il a été voté à l'unanimité.

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Décision Modificative n°1 – Budget Principal.

Mr le Maire indique que le point 2 a été voté en conseil extraordinaire le vendredi 19 janvier 2024 à 18H00.

Nous passons donc au point 3.

Point 3 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements préalablement au vote du Budget Principal 2024.

Mr le Maire explique que le Budget 2024 sera voté au mois d'avril, dans l'attente de celui-ci et afin de couvrir les dépenses courantes nécessaires à la municipalité.

Il nous propose de débloquer 25% du budget Principal, comme le permet l'Article L1612-1, modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques, des questions.

Pas de remarques, pas de questions.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements préalablement au vote du Budget Principal 2024, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Mme Charlotte Martin.

Point 4 : Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'honoraires avec la SELARL d'avocats Favre de Thierrens-Barnouin-Vrignaud-Mazars-Drimaracci dans l'affaire Commune de Pompignan / Durand.

Mr le Maire rappelle l'affaire qui oppose la commune de Pompignan à Mr Durand, il indique qu'il faut à nouveau passer au tribunal et pour cela, il doit signer une convention avec les avocats.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention d'honoraires avec la SELARL d'avocats Favre de Thierrens-Barnouin-Vrignaud-Mazars-Drimaracci dans l'affaire Commune de Pompignan / Durand., après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Fin du Conseil Municipal à 20h44

Le Maire,



Michel Fougeuse

La secrétaire,



Rodège Leblond

